

L^o L^{10.}
Li
48

4° L¹⁰.
48

*cartonnet
21/2*

1535

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

L'ARMÉE D'AFRIQUE



1830-1930

Son Évolution - Ses Uniformes

(40 figurines en couleurs)

avec Préface

du

Maréchal FRANCHET-D'ESPEREY

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU CENTENAIRE

DE L'ALGÉRIE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

L'ARMÉE D'AFRIQUE



1830-1930

Son Évolution - Ses Uniformes

(40 figurines en couleurs)

avec Préface

du

Maréchal FRANCHET-D'ESPEREY

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU CENTENAIRE

DE L'ALGÉRIE

A^o L L 10
A8





Dans cet album sont représentées les tenues les plus caractéristiques des Troupes Françaises et Indigènes aux différentes époques de la conquête et de la pacification.

Des éléments reconstitués de ces troupes ont figuré à diverses manifestations du Centenaire. Les aquarelles originales sont exposées au Musée Historique, à la Casbah d'Alger.

Il a été tiré de cet album cinq cents exemplaires numérotés de 1 à 500 qui constituent l'édition originale. Ils sont offerts par M. Pierre BORDES, Gouverneur Général de l'Algérie et M. Gustave MERCIER, Commissaire Général du Centenaire.



PRÉFACE

La célébration du centenaire de 1830 est d'abord un hommage rendu à l'armée française.

Les braves soldats qui, en plein été, revêtus d'uniformes ajustés, coiffés d'énormes shakos et chargés d'un équipement aussi pesant qu'incommode, débarquaient à Sidi-Ferruch, enlevaient le plateau de Staouéli et faisaient capituler Alger, sont les ancêtres directs de ceux, qui, contre vents et marées, ont agrandi la France de l'Algérie de la Tunisie, du Maroc, de tout le Maghreb enfin.

Mais ce qui a donné à l'implantation de la puissance française son caractère particulier c'est que, dès notre arrivée, des fractions importantes se sont ralliés à nous et ont contribué, de leurs bras et de leur main, au développement de notre œuvre.

Ces populations se virent enfin libérées de l'oppression d'une milice étrangère, évacuées de la Méditerranée et purent confier dans

les officiers qui lui faisaient parti-
cipera à notre civilisation sans
froisser leurs mœurs et même
leurs préjugés.

Avant dès le début, de indigènes
se sont ils offerts spontanément
pour servir sous notre drapeau,
et, depuis, surtout, la France,
malgré ses épreuves, n'a jamais vu,
dans ses troupes magrabinnes, de ces
défections collectives qui ont contristé
certaines armées étrangères.

La présence toujours croissante
dans ses rangs d'éléments indigènes
donne à l'armée d'Algérie un caractère
particulier.

Elle a figuré au premier rang
sur tous les champs de bataille,
où le drapeau tricolore a flotté.

Les uniformes de ces régi-
ments indigènes, qui ont apportés
tant de gloire à la France, méritent
d'être conservés d'une manière
exacte et définitive, car c'est

Toute l'histoire militaire du siècle
dernier qu'ils font défiler devant
vous.

Leur œuvre qui se poursuit
encore aujourd'hui au Maroc
n'a pas été seulement une œuvre
de conquête, mais, aussi une
œuvre de pacification, d'organisa-
tion, de colonisation, appelant
les indigènes à s'associer à nos
progrès.

C'est l'armée d'Afrique qui
a ouvert les premières pistes, qui
les a transformées en routes, c'est
elle qui a créé les premiers hôpitaux
et les premiers dispensaires,
desectés les marais, défouillé
les abords des ports, souvent
préparé le champ de futures colonies
et cela en dotant les tribus d'une
administration juste et ferme
qu'elles n'avaient jamais eue.
Cette œuvre moins brillante et
plus discrète qui elle accomplie

par les armes, si ce n'est à pas moi, et
des plus considérables. Elle n'a pu
demander moins d'effort, et souvent
a exigé le sacrifice de plus de vies humaines.

Il est juste que ceux qui vont
venir en Algérie admirer les
résultats obtenus, après cent ans
d'efforts, reportent leurs pensées
vers les braves gens qui ont donné
leurs peines, souvent leur santé
ou même leur vie pour que
l'Afrique du Nord soit prospère
et que tous ceux qui y vivent, sans
distinction de race ou de religion,
soient libres et heureux.

Paris, 20 novembre 1924

Jfd'Espéree





INFANTERIE DE LIGNE 1830
(FUSILIER)

— II —

Le 29 Juin ils étaient devant le fort-l'empereur. Le 5 Juillet ils entraient dans Alger.

43 autres régiments de ligne et 7 de légère vinrent successivement prendre part aux diverses étapes de la conquête et de la pacification.

Ainsi, la moitié environ de l'infanterie française a reçu le baptême africain.

INFANTERIE DE LIGNE 1830

— I —

30.000 fantassins formant 16 régiments d'infanterie de ligne et 2 régiments de marche d'infanterie légère, tous à 2 bataillons, firent partie du corps expéditionnaire du Général de Bourmont et débarquèrent à Sidi-Ferruch le 14 Juin 1830.

Ils étaient organisés en 3 divisions : Berthezène
 Loverdo
 Duc des Cars
 composées chacune de 3 brigades.



OFFICIER D'INFANTERIE DE LIGNE 1830
(FUSILIER)



INFANTRIE LÉGÈRE 1830
(CHASSEUR)

INFANTRIE LÉGÈRE

1830

L'infanterie d'Afrique avec ses formations propres se forma peu à peu au contact des régiments de France.

Outre les zouaves et tirailleurs (voir plus loin) l'Algérie fut dotée d'une infanterie légère dont les 1^{er} et 2^e bataillons furent créés le 3 Juin 1832, le 3^e le 20 Juin 1833.

Cette troupe spéciale s'illustra par la défense de Mazagan (26 février 1840). Elle compta pendant un certain temps 5 bataillons.

Ils sont actuellement réduits à 2 : le 1^{er} en Tunisie, le 3^e au Maroc.

CAVALERIE 1830

— 1 —

La cavalerie du corps expéditionnaire de 1830 — 500 cavaliers (colonel Bontemps-Dubarry) — était composée de 3 escadrons de chasseurs à cheval des 13^e et 17^e régiments.



CHASSEURS A CHEVAL 1830
(CHASSEUR)



CHASSEUR A CHEVAL 1830
(TROMPETTE)

— II —

D'autres régiments de cavalerie légère furent appelés à servir momentanément en Algérie.

2 escadrons du 12^e chasseurs en 1831, 12 escadrons de chasseurs à cheval et de hussards (1^{er}, 3^e, 7^e régiments) en 1837.

— III —

Mais la cavalerie d'Afrique créée dès 1831, puis organisée sous les dénominations actuelles en 1832 et 1834, assume bientôt toutes les tâches (voir plus loin chasseurs d'Afrique et spahis).



CHASSEURS A CHEVAL 1830
(OFFICIER)



ARTILLERIE 1830
(CONDUCTEUR)

ARTILLERIE 1830

— I —

En dehors d'un parc de siège de 83 bouches à feu, l'artillerie comprenait 4 batteries montées, une batterie de montagne, une de fusées de guerre et une de fusils de rempart, en tout 2.500 hommes environ.

Ces éléments appartenant à cinq régiments différents étaient sous les ordres du Général de la Hitte.

Pendant longtemps l'artillerie d'Afrique fut constituée par des unités prélevées sur des régiments métropolitains.

— II —

Le 6 janvier 1899 sont formés les groupes d'artillerie d'Afrique (un par province et un en Tunisie) comptant chacun 3 batteries de 2 sections montées et 1 section de montagne, et rattachés à des régiments de France (12^e et 13^e).

Le 28 février 1910, ces groupes portés à 3 batteries montées et 1 batterie de montagne deviennent autonomes.

Actuellement l'artillerie d'Afrique est formée de 5 régiments :

- 62^e en Tunisie
- 64^e au Maroc
- 65^e, 66^e et 67^e en Algérie.

Ils comprennent tous une certaine proportion d'Indigènes.



ARTILLERIE 1830
(OFFICIER)



GÉNIE 1830
(SAPEURS)

— II —

De 1830 à 1850 le génie en Algérie est constitué par des compagnies isolées, en nombre variable, fournies par les 1^{er}, 2^e et 3^e régiments.

A partir de 1851, ces 3 régiments fournissent chacun 2 compagnies réduites à 1 pendant la guerre de 1870-1871.

A partir de 1876, le 2^e génie seul assure le service en Algérie. Il y détache 4 compagnies.

En 1900, ces compagnies sont groupées et forment le 26^e bataillon qui devient 19^e en 1914.

Ce dernier, dissout en 1923, donne naissance aux deux bataillons actuels : le 32^e et le 45^e.

GÉNIE 1830

— I —

Le génie, un peu plus de 1.000 hommes (Général Valazé) comptait 6 compagnies de sapeurs, 2 de mineurs, 1/2 compagnie de conducteurs.

Il avait apporté un abondant matériel, en particulier 10 blokhaus démontables en bois de chêne pouvant contenir chacun 50 hommes, et qui devaient être employés à la protection des communications entre Sidi-Ferruch et Alger.



GÉNIE 1830
(OFFICIER)



MARINS DES ÉQUIPAGES DE LIGNE 1830

TRAIN DES EQUIPAGES 1830

Militarisé en 1807 et organisé en bataillons (il en compta jusqu'à 22 pendant la campagne de Russie) le "train des équipages" demeure troupe d'administration jusqu'en 1875.

En 1816 il est réduit à 2 compagnies formant un escadron.

En 1830 il fut porté à 8 compagnies actives qui fournirent au corps expéditionnaire près de 900 hommes formant la 6^e compagnie.

Une 9^e compagnie active, ainsi que des détachements provisoires de mulets de bât, furent créés de 1832 à 1842 pour le service spécial de l'Algérie.

En 1842 le train est composé par 4 escadrons dont 3 en Algérie.

Une formation par régiment, en 1869, ne subsiste que peu de temps.

A partir de 1875 (loi du 13 mars) le train fait partie intégrante et consécutive de l'armée active, et le service de l'Algérie est assurée par des compagnies mixtes. Après la conquête de la Tunisie, ces compagnies, au nombre de 12, sont réparties à raison de 3 par province et 3 pour la Tunisie.

Actuellement le train des équipages a 3 escadrons en Algérie, 2 au Maroc, 1 en Tunisie, comprenant à la fois des Français et des Indigènes.

MARINS DES EQUIPAGES DE LIGNE 1830

Tout en appuyant par mer les opérations de l'armée, la Marine assura, avec deux bataillons de 700 hommes, la garde du camp de Sidi-Ferruch.

Deux marins de l'escadre avaient arboré le premier drapeau français sur la Torre Chica.

Plus tard, en 1832, c'est avec une trentaine de marins que les capitaines Yusuf et d'Armandy parvinrent à pénétrer par escalade dans la casbah de Bône et à y rétablir une situation compromise.

Un an après, deux compagnies de débarquement participèrent à la prise de Bougie.



TRAIN DES ÉQUIPAGES 1830
(CONDUCTEUR)

TROUPES D'ADMINISTRATION

1830

— 1 —

Après 1815 — les ouvriers d'administration pour le service des subsistances — et les soldats d'ambulance — partageant avec le train des équipages la dénomination de troupes d'administration et l'uniforme gris de fer — furent constitués chacun, séparément, en 4 compagnies.

En 1823 les deux formations furent réunies en un bataillon temporaire "d'ouvriers d'administration" qui devait en particulier pourvoir d'infirmiers les hôpitaux de l'armée et ceux de l'intérieur.

Ce bataillon devint corps permanent le 24 février 1830.

Les services administratifs du corps expéditionnaires furent assurés par 4 compagnies d'ouvriers de toutes professions, à l'effectif de 200 hommes par compagnie.



OUVRIER D'ADMINISTRATION 1830

— II —

Dès 1831 les escouades de brancardiers-infirmiers de ce bataillon reçurent une organisation particulière qui devint finalement la 19^e section d'infirmiers.

Plus tard le bataillon d'ouvriers d'administration fut remplacé par des formations autonomes : compagnies en 1853 — sections en 1854 — une dans chaque province.

Enfin le 2 août 1874, la 19^e section de commis et ouvriers militaires d'administration fut formée avec des éléments prélevés tant sur les sections d'ouvriers d'administration des 3 provinces que sur une "section de commis d'intendance" dont la formation remonte à 1862.

L'effectif actuel de la 19^e section d'infirmiers est de 192 avec une proportion de 28 % d'Indigènes.

Celui de la 19^e section de C. O. A. est de 200 avec une proportion d'Indigènes de plus de moitié.



INFIRMIER 1830



GENDARME 1830

GENDARMES 1830

— 1 —

113 gendarmes débarquèrent avec le corps expéditionnaire. Cet effectif, réparti peu après en 3 détachements : Alger, Oran, Bougie, et peu à peu augmenté, atteignit 165 en 1833 ; 193 en 1835.

Le 31 août 1839 fut créée la légion de gendarmerie d'Afrique portée à 708 officiers, sous-officiers et gendarmes, et divisée en 4 compagnies.

L'effectif de cette légion oscilla de 708 à 582 (19 décembre 1848) puis à 661 (10 mars 1855). Elle formait alors 118 brigades.

— II —

Le décret du 3 octobre 1860 y attache des auxiliaires indigènes dont le nombre ne doit pas dépasser 2 par brigade.

Le 27 avril 1875, la gendarmerie d'Afrique devient 31^e légion, puis 19^e légion le 22 mars 1880, en exécution d'une décision d'ordre général fixant que les légions porteraient les mêmes numéros que les corps d'armée dans lesquels elles sont situées.

La 19^e légion de gendarmerie est forte actuellement de 1300 hommes dont 74 auxiliaires indigènes formant 6 compagnies réparties en 246 brigades.



OFFICIER DE GENDARMERIE 1830



CHASSEURS A PIED 1845

CHASSEURS A PIED

— 1 —

Un bataillon, organisé comme unité provisoire le 14 novembre 1838, puis comme unité définitive le 22 août 1839, sous le nom de bataillon de Tirailleurs fut l'origine des chasseurs à pied.

Quatre compagnies de ce bataillon devenu CHASSEURS DE VINCENNES furent dirigées sur l'Algérie en 1840.

Le 28 septembre 1840 l'appellation devint CHASSEURS D'ORLÉANS et les bataillons furent portés à 10.

— II —

Cinq de ces bataillons furent affectés à l'Algérie : les 3^e, 5^e, 6^e, 8^e, 10^e.

Un autre bataillon, le 9^e vint en Algérie en avril 1843.

Ces bataillons devenus BATAILLONS DE CHASSEURS A PIED, en 1848, rentrèrent en France peu après.

L'épisode le plus glorieux de leur vie africaine est le combat de Sidi-Brah m (23 septembre 1845) que les chasseurs à pied commémorent encore.

Diverses circonstances ramenèrent momentanément en Algérie, en 1850, 1857, 1864 et 1871 des bataillons de chasseurs à pied : les 11^e, 13^e, 16^e, 18^e, 21^e, 26^e et 27^e.



OFFICIER DE CHASSEURS A PIED
1845

LÉGION ÉTRANGÈRE

— 1 —

Une loi du 9 mars 1831 autorisa la création d'une légion étrangère dont les bataillons n'eurent pas de compagnies d'élite. Son emploi étant interdit sur le territoire continental du royaume, elle servit en Algérie. Elle fut cédée à l'Espagne par ordonnance du 26 juin 1835 où elle guerroya contre les Carlistes.

Le 16 décembre 1835 une nouvelle légion étrangère fut créée. Ne comprenant d'abord qu'un bataillon, elle fut portée par accroissements successifs jusqu'à 5 bataillons en 1840.



LÉGIONNAIRE 1847

— II —

Le 30 décembre 1840, cette légion est divisée en 2 régiments de chacun 3 bataillons à 8 compagnies.

Partie pour l'expédition de Crimée, elle fut remplacée en Algérie par une "2^e légion étrangère", différenciée de la première par sa tunique verte, et formée de 2 régiments n'ayant au début que 2 bataillons.



OFFICIER DE LÉGION 1847



LÉGIONNAIRE 1867

— III —

Le 16 avril 1856 les 1^{re} et 2^e légions sont licenciées : la 1^{re} légion, qui l'a mérité par sa conduite à Sébastopol, entre en grande partie par fusion dans l'armée nationale, et il est créé 2 " régiments étrangers " à 3 bataillons de 8 compagnies. Le 1^{er} régiment composé exclusivement de Suisses, prend l'uniforme de l'ex 2^e légion. Le 2^e régiment, prenant l'uniforme de l'ex 1^{re} légion, est composé d'éléments de toutes les autres nationalités.

— IV —

Le 14 décembre 1861 le 1^{er} régiment est licencié ; le 2^e prend la dénomination de " régiment étranger ", le nombre de ses bataillons est augmenté jusqu'à 8 (4 juillet 1866). Le régiment est dédoublée en 1884.

La légion actuelle comprend :

4 régiments d'infanterie, dont un en Algérie (1^{er}) et 3 au Maroc (2^e, 3^e et 4^e) avec détachements au Tonkin et au Levant.

1 régiment de cavalerie en Tunisie détachant 1 groupe de 2 escadrons au Maroc.



OFFICIER DE LÉGION 1867

ZOUAVES

— I —

D'abord corps indigène puis corps mixte, les zouaves ne sont exclusivement français que depuis 1841.

Dès le mois d'août 1830 un appel fait aux tribus par le maréchal de Bourmont avait amené dans nos rangs 500 Indigènes que son successeur, le général Clauzel, organisa en 2 bataillons : LES ZOUAVES (décret du 1^{er} octobre 1830). Leurs premiers chefs furent les capitaines Maumel et Duvivier.

Une ordonnance du 21 mars 1831, prise en exécution de la loi du 9 mars, consacra officiellement cette création et y adjoignit 2 escadrons, dénommés CHASSEURS ALGÉRIENS qui furent versés le 16 novembre aux chasseurs d'Afrique.



ZOUAVE 1832

— II —

Le 7 mars 1833 les 2 bataillons de zouaves furent amalgamés en un seul sous le commandement de Lamoricière (le père des zouaves). Ce bataillon fut composé de 2 compagnies françaises et de 8 compagnies indigènes.

Il devint, le 25 décembre 1835, le corps des zouaves, constitué à nouveau à 2 bataillons de chacun 6 compagnies (2 françaises et 4 indigènes) pouvant être portées à 10 si les ressources indigènes le permettaient.

Un 3^e bataillon de zouaves, formé le 20 mars 1837, eut pour noyau une partie de la garnison qui venait de s'illustrer sous les ordres de Cavaignac dans la défense du méchouar de Tlemcen.



OFFICIER DE ZOUAVES 1832



ZOUAVE 1867

- III -

Le 21 décembre 1838, le corps des zouaves fut ramené à 3 bataillons de 6 compagnies.

L'ordonnance du 8 septembre 1841 créa un régiment de zouaves à 3 bataillons de chacun 9 compagnies dont une seule indigène. La même année, lors de la création des tirailleurs Algériens, les Indigènes cessèrent de faire partie des zouaves.

Le 13 février 1852, il est formé 3 régiments de zouaves, chacun des bataillons existants devenant le noyau d'un régiment. Chacun d'eux eut 3 bataillons de 6 compagnies.

Un régiment de zouaves de la Garde fut formé en 1854.

Après la guerre de 1870 qui amena diverses créations éphémères tant en

- IV -

France qu'en Algérie, il est constitué un 4^e régiment de zouaves héritier des traditions du régiment de zouaves de la Garde et des 4^e régiments de marche formés tant en Algérie qu'à l'armée de la Loire. Ce régiment d'abord en garnison à Alger, passe en Tunisie lors de l'établissement du protectorat.

La guerre de 1914-1918 amène une multiplication de régiments de marche ou mixtes.

A la cessation des hostilités, les régiments maintenus sont au nombre de six.

3 sont affectés à l'Algérie, (3^e, 8^e, 9^e).

1 à la Tunisie (4^e).

2 au Maroc (1^{er}, 2^e).



OFFICIER DE ZOUAVES 1867



TIRAILLEUR 1841

TIRAILLEURS ALGÉRIENS

— I —

Les " tirailleurs indigènes " sont régulièrement constitués à raison de un bataillon par province par ordonnance du 7 décembre 1841.

Ils portent le nom de la province et dérivent de formations organisées auparavant par les commandements locaux : demi-bataillon turc d'Alger ; bataillon turc de Bône ; bataillon turc de Constantine ; contingents turcs de Mostaganem et d'Oran ; compagnies indigènes de zouaves.

Ces premiers bataillons de 1841 n'ont que quelques tirailleurs français ouvriers spéciaux, aucun gradé Français en dehors des officiers, la moitié des emplois de lieutenants et sous-lieutenants étant réservés aux Indigènes.

— II —

Le 13 février 1852, les 3 bataillons sont formés à 8 compagnies. Les cadres comprennent 2 sergents et 2 caporaux français par compagnie. La proportion des soldats français est limitée à 30 par bataillon.

Le 9 janvier 1855, il est formé dans chaque province un 2^e bataillon pouvant compter 8 compagnies, mais constitué d'abord à 3 pour la province d'Oran, 4 pour celles d'Alger et de Constantine.

Entre temps, un régiment composé de 2 bataillons de 9 compagnies, dont une de dépôt, a été créé le 9 mars 1854 pour la campagne d'Orient.



OFFICIER INDIGÈNE DE TIRAILLEURS
1841



TIRAILLEUR 1913

— III —

Le 10 octobre 1855 la fusion de ce régiment et des bataillons provinciaux donne naissance à 3 régiments de tirailleurs algériens : 1^{er} Alger.

2^e Oran.

3^e Constantine.

Deux régiments provisoires tirés des 3 régiments normaux sont formés pour la campagne d'Italie, le 26 mars et le 13 juin 1859, et licenciés respectivement le 20 juillet et le 13 août.

Le 3 décembre 1882, il est créé pour la Tunisie 12 compagnies mixtes (fantassins et cavaliers), provenant du dédoublement des compagnies franches formées l'année précédente.

Les éléments d'infanterie de ces compagnies forment, le 14 décembre 1884, le 4^e régiment de tirailleurs.



OFFICIER FRANÇAIS DE TIRAILLEURS
1913

— IV —

La loi du 23 décembre 1912 décide la constitution de 12 régiments de tirailleurs indigènes, dont 5 sont réellement formés en 1913.

La guerre de 1914-1918, qui donna le jour à des formations nouvelles, laissa subsister 28 régiments de tirailleurs : 16 de tirailleurs algériens dont 5 en France ; 4 de tirailleurs tunisiens dont 1 en France et 1 au Levant ; 8 de tirailleurs marocains dont 2 en France.

CHASSEURS D'AFRIQUE

— 1 —

Comme les zouaves, les chasseurs d'Afrique ne deviennent exclusivement français qu'en 1841.

Le 16 novembre 1831, il en est créé 2 régiments.

1^{er} Alger.

2^e Oran.

Composés pour une part de cavaliers français tirés des régiments, pour une autre part d'enrôlés volontaires, colons ou indigènes. Les Indigènes, 40 au plus par escadron, pouvoient avec leur solde à tous leurs besoins, même à leur armement.

Il est admis en outre à la suite de chaque escadron un nombre indéterminé de cavaliers — colons ou indigènes — dénommés CHASSEURS D'AFRIQUE qui ne doivent être appelés que dans des circonstances extraordinaires.



CHASSEUR D'AFRIQUE 1832

— II —

Le régiment créé à Alger reçoit les 2 escadrons de CHASSEURS ALGÉRIENS créés le 21 mars au corps des zouaves.

Le 6 janvier 1833 il est formé à Bône un 3^e régiment par prélèvement des 7^e et 8^e escadrons du 1^{er} régiment et par affectations de cavaliers français provenant des régiments de l'armée.

Le 27 juillet 1835 les 3 régiments sont uniformisés à 6 escadrons de chacun 130 chevaux de troupe et 59 hommes à pied.

L'ordonnance du 31 août 1839 qui réorganise la cavalerie française et indigènes en Algérie constitue les chasseurs d'Afrique à 4 régiments par création du 4^e régiment à Bône.



OFFICIER DE CHASSEURS D'AFRIQUE 1832



CHASSEURS D'AFRIQUE 1867

— IV —

Des créations et suppressions interviennent jusqu'en 1867, modifiant le nombre des escadrons et rétablissant, le 6 février 1867, le 4^e chasseurs d'Afrique, qui avait été licencié le 5 avril 1856.

Un décret du 6 août 1887 forme les 5^e et 6^e chasseurs d'Afrique.

Après la guerre de 1914-1918, le 2^e régiment de chasseurs d'Afrique est dissous le 15 septembre 1922. Un mois après, il est décidé que le 6^e chasseurs d'Afrique prendra le n^o 2. Actuellement la répartition des 5 régiments est la suivante :

- En Algérie 2^e, 3^e, 5.
- En Tunisie 4^e.
- Au Maroc 1^{er}.

— III —

Les 1^{er} et 2^e régiments sont à 6 escadrons français et 2 escadrons de SPAHIS composés d'Indigènes et de Français.

Les 3^e et 4^e régiments sont à 5 escadrons français et 1 escadron de spahis.

Le 1^{er} régiment recrute ses 2 escadrons de spahis en partie dans le corps des SPAHIS RÉGULIERS d'Alger qui est licencié (voir spahis).

Le 7 décembre 1841, les chasseurs d'Afrique passent leurs escadrons indigènes au corps de cavalerie indigène créé à cette date sous le nom de SPAHIS.



OFFICIER DE CHASSEURS D'AFRIQUE
1867

SPAHIS

— 1 —

Les premiers cavaliers Indigènes venus au service de la France (Turcs et Arabes) entrèrent sous le nom de CHASSEURS ALGÉRIENS dans les premières formations de zouaves et ne tardèrent pas à être versés aux chasseurs d'Afrique (16 novembre 1831).

Jusqu'en 1841, date de l'organisation de la cavalerie indigène en Afrique, les régiments de chasseurs d'Afrique conservèrent des escadrons Indigènes dénommés SPAHIS.

Mais il y eut en même temps des formations parallèles. En dehors des CHASSEURS SPAHIS qui constituèrent un moment comme une réserve territoriale non instruite, accolée aux



SPAHIS 1834

— II —

chasseurs d'Afrique, il y eut, selon les circonstances et les lieux, des créations de SPAHIS IRRÉGULIERS ayant tous les caractères des makhzens et des goums actuels ; puis d'autres créations de SPAHIS RÉGULIERS formant de véritables corps de troupe.

Furent ainsi formés les éléments suivants :

10 septembre 1834, à Alger, un corps de spahis réguliers de 4 escadrons.

10 juin 1835, à Bône, un corps de spahis réguliers de 2 escadrons.

12 août 1836, à Oran, un corps de spahis réguliers de 4 escadrons.

A cette dernière date, le corps des spahis réguliers d'Alger fut porté à 6 escadrons ; celui de Bône à 4.



OFFICIER INDIGÈNE DE SPAHIS 1834

L'ordonnance du 31 août 1839 supprime le corps de spahis réguliers d'Alger au profit des chasseurs d'Afrique (voir chasseurs d'Afrique). Il laisse subsister ceux d'Oran et de Bône.

Après cet essai, la cavalerie Indigène reçoit, par l'ordonnance du 7 décembre 1841, sa charte définitive : les escadrons de SPAHIS RÉGULIERS et les escadrons de SPAHIS des régiments de chasseurs d'Afrique - c'est-à-dire toute la cavalerie indigène - sont réunis en un seul corps qui prend le nom de SPAHIS et qui comprend au début 20 escadrons répartis au gré du ministre entre les 3 provinces.



OFFICIER INDIGÈNE DE SPAHIS 1898

Le 21 juillet 1845 ces escadrons sont organisés en 3 régiments (à 6 escadrons chacun) dénommés :

Régiments de spahis d'Alger et ultérieurement 1^{er} spahis ;

Régiment de spahis d'Oran et ultérieurement 2^e spahis ;

Régiment de spahis de Constantine et ultérieurement 3^e spahis.

Un escadron du 1^{er} régiment est mis à la disposition de la Marine pour être employé au Sénégal.

Un corps provisoire de cavalerie indigène, dénommé "corps de spahis d'Orient" fut créé le 25 mai 1853 puis licencié après l'expédition.

Un 4^e régiment de spahis est formé, après l'établissement du Protectorat Tunisien, par absorption des pelotons de cavalerie des 12 compagnies mixtes créées en Tunisie en 1881 et 1882 (voir tirailleurs).



OFFICIER FRANÇAIS DE SPAHIS 1898



SPAHIS 1898

CANTINIÈRES

L'ancienne armée comptait régulièrement dans ses rangs quelques femmes qui accompagnaient les régiments aux armées.

Elles portaient l'uniforme du corps, approprié à la tenue féminine.



CANTINIÈRE 1867
(ZOUAVES)

Un 5^e régiment est créé par décret du 15 mai 1914.

Pendant la guerre de 1914-1918 des régiments de marche sont créés en France et en Orient.

La répartition des régiments maintenus après la guerre a subi de nombreuses modifications. Elle est actuellement la suivante :

Spahis Algériens et Tunisiens :

3 régiments en Algérie (1^{er}, 2^e, 3^e) un par division.

1 régiment en Tunisie (4^e).

1 au Levant (5^e).

1 au Maroc (8^e).

3 en France (6^e, 7^e, 9^e).

Spahis Marocains :

2 régiments au Maroc (2^e et 3^e).

1 au Levant (1^{er}).

1 en France (4^e).



BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

3 7531 00881487 4